

**Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire**

Distr. restreinte
24 juin 2022
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
Quatre-vingt-quatrième réunion**

Solutions

Résumé

Le présent document fait une mise à jour sur les efforts déployés par le HCR en faveur des réfugiés, depuis que le document de séance sur les solutions (EC/72/SC/CRP.12) avait été présenté en juillet 2021 à la quatre-vingt-et-unième réunion du Comité permanent.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Principaux progrès et défis en matière de solution	1-4	3
A. Rapatriement volontaire	5-10	3
B. Intégration et autres solutions locales	11-14	4
C. Réinstallation	15-17	4
D. Voies complémentaires	18-22	5
II. Inclusion et accès aux systèmes nationaux	23-29	6
III. Conclusion	30	7

I. Principaux progrès et défis en matière de solution

1. La recherche de solutions aux problèmes de déplacement constitue l'une des principales missions du Haut-Commissaire. Le HCR œuvre avec les États et d'autres parties prenantes à identifier et mettre en œuvre des solutions durables en faveur des réfugiés et des déplacés internes¹, en plaident pour des conditions favorables au rapatriement volontaire ; en favorisant l'inclusion et l'intégration locale ; en renforçant la résilience des communautés affectées et en facilitant la réinstallation et les voies complémentaires.
2. Les trois plateformes d'appui, lancées en 2019 au Forum mondial sur les réfugiés, ont continué d'œuvrer au renforcement des réponses régionales au déplacement forcé en Amérique centrale et au Mexique (Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS)), en Afghanistan (Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans (SSAR) et en Afrique de l'Est (en partenariat avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)).
3. À la suite d'une conférence régionale organisée par le Gouvernement camerounais et le HCR, une déclaration sur les solutions a été signée à Yaoundé, appelant à des actions concertées pour assister près de 1,4 million de déplacés centrafricains. Les signataires de cette déclaration ont convenu de mettre en place un cadre régional de coopération pour renforcer la protection et trouver des solutions pour les personnes déplacées par les crises en Afrique centrale, avec l'aide de la communauté internationale.
4. En 2021, le HCR a recommandé la cessation du statut de réfugié pour les Ivoiriens, dans le but de mettre un terme à cette situation en 2022.

A. Rapatriement volontaire

5. À fin 2021, environ 429 300 réfugiés étaient retournés dans leur pays d'origine pendant l'année, ce qui représente une augmentation de 71 % par rapport à 2020. Toutefois, le rythme des retours est resté faible, étant donné que les conflits et l'insécurité persistaient dans beaucoup de pays dont sont originaires les personnes déplacées. Plusieurs facteurs négatifs continuent d'affecter la durabilité des retours, notamment l'accès limité aux services ; la destruction des infrastructures ou les dommages causés à celles-ci ; les difficultés rencontrées pour récupérer les logements, les terres et les biens ; la fragilité ou la précarité des processus de paix ou le fait que les causes profondes des déplacements ne sont pas réglées. S'il incombe principalement à l'État de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, le Pacte mondial sur les réfugiés reconnaît que la communauté internationale a un rôle important à jouer pour lever les obstacles aux retours.

6. En Afrique occidentale et centrale, le HCR a aidé au rapatriement organisé de plus de 33 000 réfugiés, dont 22 000 en Côte d'Ivoire et 5 600 en République centrafricaine. Depuis 2011, 278 000 réfugiés ivoiriens sont rentrés chez eux, ce qui représente 92 % des personnes ayant fui leur pays. Eu égard aux changements fondamentaux et durables expliquant ces retours, une feuille de route régionale à jour pour des solutions globales en faveur des réfugiés ivoiriens a été adoptée, afin de clore ce chapitre de déplacement. Cette feuille de route encourage le rapatriement volontaire et la réintégration en plus de l'intégration socio-économique et de la résidence permanente, notamment par la naturalisation pour les Ivoiriens demeurés dans leur pays d'accueil.

7. Dans le cadre de l'accord tripartite avec le Cameroun et le Nigéria, près de 4 000 réfugiés sont rentrés au Nigéria. Le HCR a entrepris des projets dans les zones de retour, afin de promouvoir les droits au logement, aux terres et aux biens et de faciliter les possibilités de moyens d'existence. Il a engagé à cet effet les acteurs du développement.

8. Dans la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs, près de 340 000 réfugiés sont rentrés chez eux, dont plus de 64 000 qui ont bénéficié d'un retour facilité au Burundi et environ 270 000 spontanément retournés au Soudan du Sud. En réponse

¹ Le document EC/72/SC/CRP.14 est consacré à l'engagement du HCR en faveur des déplacés internes.

à cette tendance de retours spontanés, dont le total cumulé depuis 2017 vers le Soudan du Sud est estimé à 500 000, le HCR a adopté une approche axée sur les régions et orientée vers des solutions, dans le cadre de ce qu'on a appelé « poches d'espoir », qui cible les zones connaissant un nombre élevé de retours pour des investissements dans des interventions à moyen et à long terme de développement et de paix. Le HCR a facilité le retour de plus de 1 700 réfugiés au Rwanda. Plus de 300 Somaliens ont bénéficié de l'aide au retour, tandis que les 2 300 rentrés par leurs propres moyens ont été soutenus à leur arrivée, notamment grâce à la stratégie de création d'emplois mise au point par le Ministère du travail et des affaires sociales, avec la participation de la Chambre nationale de commerce, des États membres de la Fédération et des départements et ministères du Gouvernement fédéral.

9. Au Moyen-Orient, environ 35 000 réfugiés sont retournés en République arabe syrienne, soit pratiquement le même nombre qu'en 2020. Même si le HCR estime que la situation n'est pas encore favorable aux retours organisés à grande échelle, il travaille avec le Gouvernement et ses partenaires pour lever les obstacles au rapatriement volontaire.

10. Le HCR soutient aussi le rapatriement volontaire par la fourniture de l'aide au rapatriement. Pendant la période couverte, 13 millions de dollars E.-U. ont été alloués à la satisfaction des besoins initiaux de réintégration au retour à travers le monde.

B. Intégration et autres solutions locales

11. Les perspectives d'intégration et d'autres solutions locales sont étroitement liées aux progrès accomplis vers la réalisation progressive d'un niveau d'autonomie permettant aux réfugiés de contribuer au développement des communautés et des États d'accueil. Par les engagements pris en vertu du Pacte mondial sur les réfugiés, les pays et les organisations se sont engagées à promouvoir des formes d'inclusion légale et socio-économique offrant des bases pour l'intégration et d'autres solutions locales. Malgré les défis présentés par la COVID-19 et la récession économique mondiale, des progrès ont été réalisés.

12. Dans beaucoup d'endroits, le HCR a soutenu les institutions publiques dans la prise de mesures en vue de soutenir l'autonomie des réfugiés. Très souvent, cela suppose l'aide à la délivrance de cartes nationales d'identité pour faciliter l'accès aux services publics, et la mise en œuvre de stratégies hors camp favorisant la cohésion sociale. Au Brésil, l'approche innovante de relocalisation volontaire des réfugiés vénézuéliens s'est poursuivie. À décembre 2021, plus de 70 000 avaient bénéficié de l'aide à la relocalisation dans plus de 730 centres urbains, avec de meilleures possibilités d'intégration.

13. Au Libéria, le Gouvernement met en œuvre une stratégie d'intégration locale pour les réfugiés ivoiriens, en procédant au changement nécessaire du cadre légal, en créant les conditions d'égalité d'accès aux services, d'intégration socio-économique et culturelle, et en facilitant l'accès aux documents comme la carte nationale d'identité, le permis de travail et le titre de séjour. Le plaidoyer et l'assistance du HCR, auprès des gouvernements et pour les réfugiés, ont permis la délivrance de titres de séjour en Albanie et en Macédoine du Nord. Le HCR a aidé le Gouvernement de Guinée-Bissau à mettre en œuvre la naturalisation d'environ 7000 réfugiés.

14. Le HCR et le Conseil international des agences bénévoles ont publié le document intitulé « *[Local Solutions for Refugees: Key Considerations](#)* » comme contribution aux discussions sur les options locales. Le HCR a également contribué à la mise au point de stratégies globales de développement dirigées par les gouvernements, comme l'[**Initiative de recherche de solutions pour le Soudan du Sud et le Soudan**](#), qui tient compte de l'intégration et d'autres solutions locales. En Albanie, le HCR a contribué à la mise au point d'une stratégie globale et d'un plan d'action pluriannuel pour l'inclusion et l'intégration des réfugiés. Enfin, au Kenya, une feuille de route à six piliers a permis de cadrer les discussions sur la portée des opportunités locales dans le contexte plus large de la recherche de solutions pour les réfugiés.

C. Réinstallation

15. La pandémie en cours de la COVID-19 a eu des effets néfastes sur la disponibilité de solutions dans des pays tiers. Toutefois, la situation a quelque peu commencé à s'améliorer en 2021. Le HCR a présenté aux fins de réinstallation les cas de plus de 63 000 réfugiés à 23 pays. Ce chiffre représente une augmentation de 60 % par rapport à 2020, lorsque l'impact négatif de la COVID-19 était à son comble. Les femmes et les filles représentaient 50 % des demandes, tandis que les enfants représentaient 52 % du total. Dix-neuf pour cent des demandes ont été présentées sur la base de l'urgence, en raison des besoins spécifiques de protection. Les réfugiés concernés étaient principalement originaires de la République arabe syrienne (25 774), de la République démocratique du Congo (13 121), d'Erythrée (2 690), du Soudan (2 599) et de la Somalie (2 386).

16. Plus de 39 000 réfugiés sont partis pour 20 pays différents, ce qui représente une augmentation de 72 % par rapport à 2020. Les plus grands nombres de départs pour la réinstallation, facilités par le HCR étaient de la Türkiye (7 382), du Liban (6 246), de la Jordanie (4 374), d'Égypte (3 729) et du Rwanda (2 506). Même si les départs de Libye ont été suspendus pendant plusieurs mois, 748 personnes ont été évacuées dans le cadre des mécanismes de transit d'urgence au Niger et au Rwanda, et en Italie en 2021.

17. Dans le cadre de l'[**Initiative de réinstallation durable et de voies complémentaires \(CRISP\)**](#), qui est une initiative conjointe entre le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), des initiatives de renforcement des capacités ont continué d'être mises en œuvre à travers le monde. Un rapport intitulé « [**Refugee Resettlement and Complementary Pathways: Opportunities for Growth**](#) » a été conjointement publié par le HCR et le *Migration Policy Institute*. [**UNHCR's Integration Handbook**](#), texte clé de référence pour l'intégration des réfugiés réinstallés a été publié en ligne. La CRISP a apporté un appui stratégique à l'initiative « *Growing solutions and funding for refugees* » (GROW) qui vise à promouvoir un environnement favorable par la mobilisation de l'appui communautaire pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, combinant le mentorat volontaire des individus au financement communautaire.

D. Voies complémentaires d'admission de réfugiés dans des pays tiers

18. Si les voies complémentaires sont restées limitées dans leur portée, les voies de l'éducation et de la mobilité de la main-d'œuvre bénéficient d'un intérêt et d'un appui accrues, avec de nouveaux programmes ou l'élargissement des programmes existants en Australie, au Canada, en France et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le recours à l'admission pour des motifs humanitaires et aux visas humanitaires en Belgique, en Allemagne et en Italie a fourni des voies sûres, en plus de la réinstallation.

19. Il ressort du rapport publié en 2020 par le HCR et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur une décennie (2010-2019) d'admissions au titre du regroupement familial, des études et du travail qu'un grand nombre de réfugiés ont bénéficié de ces voies. Le HCR et l'OCDE sont engagés à poursuivre la coopération pour améliorer l'exactitude des données permettant de mieux comprendre les possibilités offertes aux réfugiés.

20. Le réseau mondial de regroupement familial est resté une plate-forme importante de promotion de l'accès au regroupement familial, notamment en réponse à la crise afghane. Les coûts réels et les documents exigés, entre autres, continuent d'être des obstacles au regroupement familial. Toutefois, des progrès ont été observés avec le traitement des dossiers à distance, les alternatives aux preuves documentaires et d'autres pratiques ayant permis à un plus grand nombre de bénéficier du regroupement familial à un rythme plus rapide.

21. L'équipe spéciale mondiale sur les voies de l'éducation dans des pays tiers a publié des orientations sur les normes minimales et a contribué à la mise au point d'une proposition pour les voies de l'éducation aux États-Unis. De nouveaux programmes pour les voies de l'éducation ont été lancés en France et au Mexique.

22. L'initiative mondiale de parrainage des réfugiés a aidé les États et la société civile à piloter et à élargir le parrainage communautaire en Australie, en Belgique, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

II. Inclusion et accès aux systèmes nationaux

23. Le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont piloté un outil conjoint d'appréciation de l'inclusion des personnes déplacées de force et apatrides dans les cadres nationaux pour l'atteinte des objectifs de développement durable dans trois pays (Colombie, Macédoine du Nord et Türkiye). Le HCR travaille également avec les banques régionales et multilatérales de développement, les acteurs bilatéraux de développement et d'autres parties prenantes pour mieux mobiliser les investissements de développement pour la protection et les solutions.

24. Le guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale a continué de promouvoir le développement socio-économique des réfugiés et de leurs communautés d'accueil, notamment en favorisant l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de manière à déblayer le terrain pour les opportunités économiques.

25. Le HCR a travaillé avec la Banque mondiale pour aider les gouvernements à concevoir et mettre en œuvre des projets de protection sociale au Burundi, au Cameroun, au Tchad, en République démocratique du Congo, à Djibouti, en Éthiopie et en Mauritanie. Il a travaillé avec le Ministère des affaires sociales en Mauritanie pour inscrire 14 000 ménages réfugiés dans le registre national des affaires sociales et veiller à ce que 7 000 ménages reçoivent régulièrement des transferts monétaires dans le cadre de l'assistance sociale. En République démocratique du Congo, l'appui du HCR au système national de protection sociale a permis aux réfugiés de bénéficier de l'assistance publique.

26. En Ouganda, un programme conjoint entre l'Agence suédoise de développement international, le HCR et la Fondation Grameen Crédit Agricole a permis d'atteindre plus de 25 000 emprunteurs réfugiés et membres de communautés locales. Il ressort d'une évaluation indépendante que plus de 80 % des participants interrogés commençaient à épargner de l'argent, et 78 % ont affirmé que leurs affaires prospéraient. L'accès aux terres agricoles en Éthiopie, au Lesotho, au Libéria, en Namibie, au Rwanda, au Soudan du Sud, au Tchad et au Zimbabwe a permis d'améliorer les perspectives économiques pour les réfugiés.

27. Le suivi par le HCR de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes de santé montre des développements prometteurs. Les résultats préliminaires montrent que, sur les 51 pays étudiés en 2021, 41 disposent d'une politique ou d'un plan national de santé, tandis que 78 % incluent les réfugiés, ce qui représente une augmentation par rapport aux 68 % enregistrés en 2019. Au total, 46 pays assurent l'accès des réfugiés aux centres nationaux de soins de santé primaires, et 45 ont fait état de l'accès au niveau secondaire. Quarante-trois pays (93 %) ont fait état de l'accès aux soins de santé primaires au même titre que les nationaux, tandis que 38 pays (83 %) en ont fait état pour l'accès aux soins de santé secondaires, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2019 (92 % et 77 %, respectivement).

28. À ce jour, 162 pays ont inclus les réfugiés dans leurs plans nationaux de vaccination contre la COVID-19. Parmi les obstacles à la couverture complète, il y a la diminution des dépenses des soins de santé ayant fait tomber beaucoup de pays d'accueil de réfugiés en dessous du seuil annuel de 86 dollars par tête, recommandé par l'Organisation mondiale de la santé pour les interventions minimales efficientes de santé dans les pays à faible revenu.

29. Selon un rapport du HCR sur l'éducation pour les réfugiés en 2021, le nombre de réfugiés ayant accès à l'enseignement supérieur a augmenté, passant de 3 % à 5 % entre 2019 et 2020. La plupart de ces réfugiés ont été inscrits au plan national dans des universités, des instituts et des centres de formation professionnelle, ce qui souligne l'importance de l'égalité d'accès pour la transition vers le marché du travail. Pour que le rapatriement volontaire soit durable, il est essentiel de renforcer la capacité des établissements dans les zones de retour, et de documenter le parcours scolaire ou académique des personnes retournées.

III. Conclusion

30. Même si les progrès pour la réalisation des solutions durables à grande échelle ont été limités, il existe de nouvelles possibilités prometteuses pour l'avenir, avec la facilitation de la mobilité pour les études et la main-d'œuvre, le renforcement du capital humain des communautés affectées et les investissements de développement visant l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux, sur la base de la coopération internationale pour le partage de la charge et des responsabilités.
